

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/061/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 203/05 (MDE 24/056/2005 du 3 août 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET PRISONNIERS D'OPINION

SYRIE **Yassin al Hamwi (h), âgé d'une soixantaine d'années, commerçant et membre fondateur du Comité des familles de prisonniers d'opinion**
Muhammad Ali al Abdullah (h), étudiant en droit et membre fondateur du Comité des familles de prisonniers d'opinion

Londres, le 9 août 2005

Selon les informations reçues, les prisonniers d'opinion Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah ont été transférés du centre de détention de la Sécurité politique à Damas, où ils avaient été placés dans un premier temps, à la prison d'Adhra, près de la capitale syrienne. À la connaissance d'Amnesty International, ils ont été autorisés à contacter leurs proches au moins une fois, mais on ignore s'ils ont été torturés.

D'après certaines sources, Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah doivent être jugés par un tribunal militaire pour avoir « créé une organisation secrète » et « diffamé l'administration publique ». Or, les procès qui se déroulent devant des tribunaux militaires ne sont ni indépendants ni impartiaux. Bien souvent, il semble que les prévenus soient présumés coupables et leur droit de présenter une défense et de bénéficier d'une assistance juridique n'est pas respecté.

Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah sont des membres dirigeants d'un groupe de soutien créé récemment, le Comité des familles de prisonniers d'opinion. Ils ont été arrêtés par les forces de sécurité les 26 et 27 juillet, respectivement, après avoir participé à la première réunion de cette organisation, le 25 juillet, dans la ville de Darya, près de Damas. Pour obtenir de plus amples informations, reportez-vous à la déclaration publique SYRIE. *Amnesty International s'inquiète des arrestations visant des membres du Comité des familles de prisonniers d'opinion* (MDE 24/055/2005, 27 juillet 2005).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé à l'idée que Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah ne soient jugés par un tribunal militaire qui applique des procédures loin d'être conformes aux normes internationales d'équité ;
- exhortez les autorités à libérer Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah immédiatement et sans condition, car il s'agit de prisonniers d'opinion qui n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression ;
- dites que vous avez appris avec satisfaction que les deux hommes avaient été autorisés à recevoir la visite de leurs proches et priez les autorités de veiller à ce qu'il en soit ainsi pendant toute la durée de leur détention ;
- demandez que ces hommes soient autorisés sans restriction à consulter un avocat de leur choix et à bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie que Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah ne sont pas victimes d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements et rappelez aux autorités que la Syrie est partie à la Convention contre la torture depuis 2004.

APPELS À :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas
République arabe syrienne

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Ghazi Kan'an
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle
Damas
République arabe syrienne

Fax : +963 11 222 3428

Courrier électronique : admin@civilaffair-moi.gov.sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Muhammad al-Ghafari
Minister of Justice
Ministry of Justice
Al-Nasr Street
Damas
République arabe syrienne

Fax : +963 11 222 3428

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 SEPTEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*